

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 5 septembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

THÉS DE L'INDOCHINE création de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance

Épisode précédent :
Commerciale et Industrielle Franco-Annamite (Société)



SOCIÉTÉ DES
THÉS DE L'INDOCHINE
société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 40.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 2 février 1924

Siège social à Paris : 27, r. Laffitte (IX^e)

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 25 mars 1924

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

créée en exécution des art. 15, 42, 45 et 48 des statuts
Un administrateur (à gauche) : Jules Lionel-Marie
Un administrateur (à droite) : Raymond Bernard-Bruls
Impr. H. Baguenier Desormeaux & Cie, Paris

CONSTITUTION
Société des Thés de l'Indo-Chine
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 mars 1924)

La seconde assemblée constitutive de cette société a eu lieu le 3 mars. La société se trouve donc définitivement constituée au capital de 10 millions de francs, divisé en 40.600 actions de 250 fr. Sur les 24.000 parts de fondateur, 20.000 ont été attribuées à raison d'une part pour deux actions, aux souscripteurs du capital social.

Le conseil d'administration est composé de MM. Raymond Bernard Bruls ¹, Henri Bourboulon ², Ed. Cahen-Fuzier ³, Gaston De Decker, Pierre Guesde ⁴, Ed. de Laboulaye ⁵, Jules Lionel-Marie ⁶, Georges Lenoir ⁷, W. C. Loudon ⁸, Joseph Masquelier ⁹, Pierre Mirabaud ¹⁰ et Robert Touron ¹¹.

CONSTITUTION
Société des Thés de l'Indo-Chine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1924)

.....
Statuts déposés chez M^e Fay, à Paris. — *Petites Affiches*, 11 mars 1924.

¹ Raymond Bernard-Bruls (1880-1948) : vieille connaissance de Lionel-Marie. Déjà rencontré à la [Compagnie financière et industrielle](#).

On le retrouvera avec Lionel-Marie à la Bén-Cui.

² Henri Bourboulon (Chalon-sur-Saône, 23 mai 1876-Montchauvet, Calvados, 15 avril 1946) : enseigne de vaisseau, démissionnaire en 1907. Représentant du [Crédit foncier d'Extrême-Orient](#) au conseil de la SICAF et de ses filiales Thés de l'Indochine et Ben-Cui (1924-1926).

³ Édouard Cahen-Fuzier (1877-1948) : docteur en droit, il fit carrière à partir de 1909 au sein de la Banque de l'Union parisienne qu'il représenta dans une vingtaine de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁴ Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il semble représenter ici la SICAF.

⁵ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et plusieurs de ses filiales. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁶ Jules Lionel-Marie (1878-1957) : administrateur délégué de la SICAF.

⁷ Georges Lenoir : de la banque Lombard-Odier, Genève. Administrateur de la SICAF (cf.). On le retrouve à la Sông-Ray et dans diverses sociétés électriques.

⁸ W.C. Loudon (et non London) : représentant de la firme Tiedeman et Van Kerchem, d'Amsterdam et, sauf confusion, ministre des Pays-Bas à Paris.

⁹ Partie prenante, avec, entre autres, la SICAF, dans la Cotonnière de Saïgon, Société d'études pour la culture du coton en Indochine, l'Agricole et industrielle de Ben-Cui et la Cotonnière des Nouvelles-Hébrides. Mêlé en AOF à la Cie des cultures tropicales en Afrique (coton, puis sisal au Sénégal) et, en 1927-1928, à une éphémère prise de contrôle de la Banque française de l'Afrique (A.L.).

¹⁰ Pierre Mirabaud (1877-1944) : associé de la maison de banque Mirabaud et Cie. Son représentant dans diverses sociétés, en particulier comme président des Mines de Ouasta et Mesloula (Algérie). Voir [encadré](#).

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} septembre 1920.

¹¹ Robert Touron (1891-1969) : fils d'[Eugène Touron](#), sénateur de l'Aisne.

Filateur à Saint-Quentin, administrateur de la SICAF et de ses filiales, la Société cotonnière de Saïgon et les Thés de l'Indochine... Fondateur en 1927 de la Filature française de Mohair à Péronne avec, entre autres, la Société Le Blan.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

On annonce la constitution par la Société Indochinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finance de la Société des Thés de l'Indochine au capital de 10 millions, ayant pour objets la culture et le commerce du thé, du café et du quinquina.

Thés de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 septembre 1924)

Cette société, fondée, en mars dernier, sous les auspices de la Banque Mirabaud et de la Banque de l'Indochine, a pour objet la plantation et la culture des plantes à thé, à café, à quinquina et de tous végétaux, ainsi que l'exploitation de toutes fabriques servant à leur préparation. L'objet social pourra s'étendre à d'autres pays d'Asie ou d'Océanie.

La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, par abréviation Sicaf, a apporté à la nouvelle société le bénéfice de ses travaux, expertises, démarches en vue d'obtenir des terrains en Indochine, pour l'accomplissement de l'objet social. Il lui a été attribué en rémunération 100.000 fr. en espèces et 4.000 parts de fondateur.

Le capital est de 10 millions de francs en 40.000 actions de 250 fr. Il a été créé 24.000 parts dont 20.000 parts ont été attribuées aux souscripteurs du capital à raison d'une part pour deux actions.

Les statuts fixent comme suit la répartition des bénéfices : réserve légale : 5 % ; Premier dividende aux actions : 6 % non cumulatif.

Sur le surplus : 10 % au conseil et le solde à raison de : Action : 70 % ; parts : 30 %.

Le conseil d'administration se compose de MM. Raymond Bernard-Bruls, Henri Bourboulon [du Crédit foncier d'Extrême-Orient], Édouard Cahen-Fuzier, Gaston de Decker, Pierre Guesde, Ed[ouard], de Laboulaye, Jules Lionel-Marie, Georges Lenoir, Joseph Masqueleur [*sic : Masquelier*], V.C. L. Loredon [*sic : W.C. Loudon (P.-B.)*], Pierre Mirabaud et R. Touron.

N.D.L.R. — Il y a six ans, M. Lionel-Marie était venu en Indochine faire une enquête sur les conditions climatériques et autres. Nous l'avions accompagné dans son voyage à travers l'Annam, de Hué à Saïgon.

Il était reparti découragé en présence du caractère enfantin des brochures que lui avaient remis nos services agricoles et par l'absence de toute documentation météorologique.

Notre service météorologique est resté à l'état embryonnaire, vivotant à Phulién, sa petite vie ronde cuiresque paisible et pontificante, alors qu'il eût fallu se remuer pour couvrir l'Indochine d'un réseau d'une douzaine au moins de postes d'observation convenablement outillés et confiés à des gens offrant toute garantie d'esprit scientifique (à ne pas confondre avec instruction, c'est bien différent).

M. le Dr Bernard, de l'institut scientifique de Buitenzorg, Java, l'un des spécialistes les plus réputés sur la question du thé, nous avait assuré que M. Lionel-Marie avait eu tort de se décourager. La principale raison invoquée en faveur de Java par ce financier était que Java étant humide toute l'année, la cueillette ne subissait d'autre interruption que trois semaines pour la taille des arbustes tandis que l'Annam, avec sa saison sèche, ne permettait que huit mois de cueillette. M. Bernard répondait à cela que la question était de savoir si la cueillette de huit mois en Annam n'équivalait pas à celle de onze mois, à

Java, et d'autre part que l'Annam étant ce que Java n'est pas : l'habitat naturel du théier, tout portait à croire que la qualité y serait excellente.

Faute de plantations européennes modernes en Indochine et devant la façon barbare dont les indigènes y cultivent, cueillent et préparent le thé, ces deux points ne pouvaient, malheureusement, pas être élucidés.

Il faut croire qu'ils l'ont été depuis puisque la Société des thés de l'Indochine vient de se constituer. Nous ne pouvons que nous en réjouir car depuis la fondation de *l'Éveil* et déjà avant dans *L'Opinion de Saïgon*, nous avons suggéré la culture moderne du thé en Indochine, décrit et vanté les méthodes employées à Java, par des Français d'ailleurs.

Nous nous réjouissons d'autant plus de voir un syndicat puissant et possédant des hommes compétents reprendre ce projet, que la culture du thé réussissant tout particulièrement en montagne, l'établissement de plantations justifiera la création ou l'amélioration de stations d'altitude et de routes pour y parvenir. C'est ce que nous avons suggéré à nos amis de Tourane qui nous demandaient d'appuyer leur campagne pour Bana ; c'est ce qui se produirait au Tonkin à Mao Son, au mont Bavi, au plateau de Moc ou Chapa, et surtout au Tranninh (Laos).

SOCIÉTÉ DES THÉS DE L'INDOCHINE

Société anonyme au capital de 10.000.000 francs,

siège social : 27, rue Laffitte, Paris

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-72)

Ngoc-giap (Quang-nam), plantation de Plei-ku (Kontum), Annam.

MM. VAN MANEN, directeur général des plantations de la société des thés de l'Indochine ; WALRAVEN, directeur de plantation ; RADEN JAHJA, P. GARNIER et R. CHORIN, assistants.

Les plantations de thé et de café en Indochine

par H. C. [Henri Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mai 1925)

Nos lecteurs sont au courant des efforts de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance pour développer les plantations, en particulier celles de thé et de café.

Cette société, qui a son agence générale à Saïgon, a déjà monté la Société des thés de l'Indochine, au capital de 10.000.000 fr. Celle-ci a commencé, au mois de juin dernier, les travaux d'une première grande plantation de thé à Duc-Pho, près de Tamky, dans la province de Quang-Nam. Jusqu'ici, il y avait eu un commerce des thés en Annam, mais les maisons françaises se contentaient d'acheter et de traiter le produit indigène. L'une de ces maisons, la Société commerciale et industrielle franco-annamite, que dirige M. Cuénin, et qui possérait un établissement dans la région de Tamky à Duc-Pho pour le traitement des thés, ayant fait choix et obtenu la concession de terrain convenant bien au thé, entra en relation avec M. Lionel-Marie, dont on connaît la compétence en ce qui concerne l'industrie et le commerce du thé et *plusieurs parmi les experts les plus réputés de Java, en particulier M. Hamaker*, vinrent étudier sur place le climat, la terre et toutes les conditions de culture, main-d'œuvre, transports etc.

Cette étude aboutit à la fondation de la Société des thés de l'Indochine dont les statuts furent déposés le 9 mars. Dès le 28 mai arrivait *M. Van Manen, le directeur général, accompagné de deux assistants hollandais* et de 3 employés Français. L'on se

mit immédiatement à l'œuvre et les résultats, neuf mois plus tard, faisaient déjà l'admiration de tous les visiteurs. Nous parlerons plus longuement dans un article spécial de cette magnifique plantation où nous avons vu à l'œuvre plus de 2.500 ouvriers, et dont les prévisions de dépenses pour les années 1924 et 1925 atteignent près de 400.000 \$.

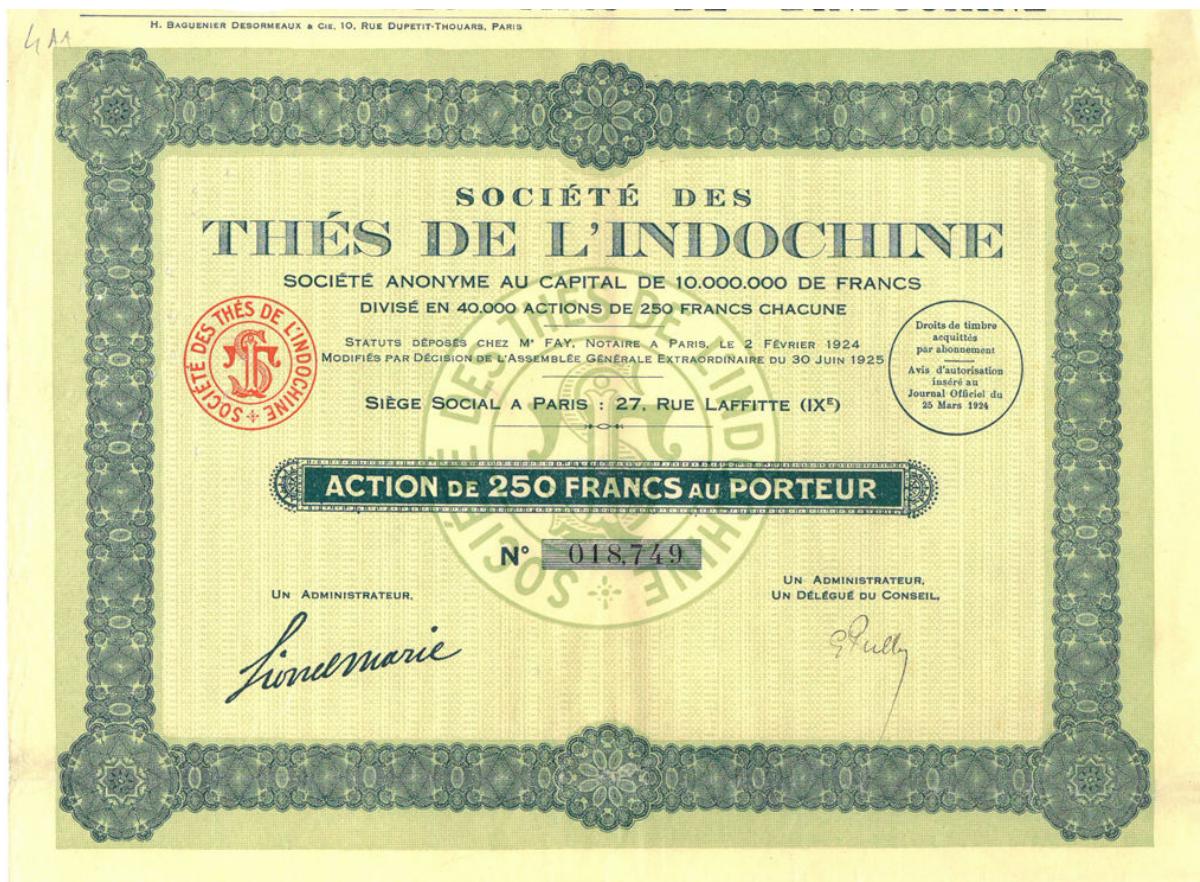
Plus de 150.000 \$ de salaires auront été mises en circulation dans le pays rien que pour la première année et l'usine, dont la construction va commencer prochainement, et dont les plans et l'outillage sont les plus modernes qui soient, coûtera 200.000 \$.

On a fait venir pour plus de 20.000 \$ de graines sélectionnées d'Assam et de Java et nous avons vu, fin février, les premiers arbustes des pépinières déployer leurs premières feuilles.

Tout en montant avec un magnifique entrain cette plantation, qui rivalisera avec les plus belles de Java, la société améliore les méthodes et l'outillage de l'ancienne société, transforme la vieille usine de Phu-Thuong et indique aux indigènes, qui commencent à avoir confiance dans *les experts hollandais*, la manière de cultiver et de tailler les arbustes. De ce chef, dès avant la mise en pleine valeur de la grande plantation, la production indigène, améliorée et augmentée, assurera à la société un premier courant d'affaires et fournira à l'usine de quoi commencer à travailler.

La société s'est assuré à Djiring, dans le Langbiang, une concession d'environ 1.600 hectares, c'est-à-dire à peu près de la même importance que celle de Duc-Phu, et une autre dans la région volcanique du Kontum, cette curieuse région de Pleikou, véritable Auvergne annamite dont la colonisation promet de se faire rapidement.

C'est pour monter cette plantation que la Société indochinoise de commerce et d'agriculture forme en ce moment la Société des thés du Kontum [*sic : Société agricole du Kontum**] en participation avec diverses autres sociétés [...].



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ DES
THÈS DE L'INDOCHINE
société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 40.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 2 février 1924
modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1925

Siège social à Paris : 27, r. Laffitte (IX^e)

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 25 mars 1924

ACTIONS DE 250 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Jules Lionel-Marie

Un administrateur, un délégué du conseil : Germain Pulby [directeur à la SICAF]
Impr. H. Baguenier Desormeaux & Cie, 10, r. Dupetit-Thouars, Paris

En Annam. La station d'altitude de Bana
par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juillet 1925)

[...] Pour vendre sur les grands marchés, il est nécessaire d'avoir des qualités bien déterminées et régulières. C'est dans cette voie, d'ailleurs, que nos compatriotes viennent d'entrer résolument et nous aurons prochainement l'occasion de parler à nos lecteurs du magnifique effort fait par la puissante Société des thés de l'Indochine*. Avec cette société, qui non seulement met en œuvre de gros capitaux, près de 25 millions de francs, mais surtout met en commun l'expérience qu'a du pays une des plus vieilles maisons de thé établies à Tourane, l'expérience financière et commerciale acquise à Java depuis de longues années par un des principaux capitalistes français intéressés dans les questions de thé et la science d'experts tant théoriciens que praticiens de Java, l'industrie du thé entre en Annam dans une phase nouvelle qui réserve, croyons-nous, d'agréables surprises. Sans doute verrons-nous bien vite l'indigène, si prompt à suivre l'exemple de ceux qui réussissent, améliorer lui-même ses propres cultures.

Voilà donc pour les collines voisines et les premières pentes de la montagne de Bana un avenir cultural intéressant. [...]

Thés de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
24 juillet 1925)

Pas de comptes de profits et pertes pour la Société des Thés de l'Indochine. Il a été défriché une centaine d'hectares tandis qu'il était cultivé dans les pépinières un nombre de plants correspondant à cette superficie. Il ne sera pas question de dividende avant quelques années.

Le thé et le café en Indochine
Les prophéties des savants en 1899
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} novembre 1925)

Les Quarante ans de Tonkin que publie dans *l'Indépendance* notre confrère Piglovski, sont une source inépuisable de documentation du plus vif intérêt et de souvenirs souvent piquants par les comparaisons qu'ils permettent.

Des souvenirs de 1899, nous détachons le passage suivant :

Tandis qu'après les essais de culture du cafier faits au Tonkin par MM. Guillaume, Duchemin, Morice, Bigot, Le Vasseur, Verdier et autres, M. Lombard installait en Annam une belle plantation, la Société Nationale d'agriculture de France prétendait que « la culture du cafier en Indochine ne saurait donner des résultats avantageux ». Quant au thé, la Société disait : « La production du thé est déjà très considérable aux Indes et à Ceylan. Il serait dangereux de produire du thé au Tonkin en Annam. » C'était d'autant plus décourageant que cette opinion était exprimée par M. Maxime Cornu, professeur de cultures coloniales au Muséum. Il est vrai de dire que M. Cornu n'était jamais venu en Indochine et s'était formé une opinion par ouï dire.

Comme raisons, il spécifiait: « Il fait trop froid, les grains ne mûriront pas. Il fait trop humide. On ne pourra ni sécher ni conserver la récolte ». Et, dans la *Revue des Cultures coloniales*, on signalait des gelées au Brésil, d'abord, et dans les provinces de Sontay et de Quang Nam ensuite ! Ah ! ils étaient bien informés, nos savants ! Que pensent de cette opinion, absolument authentique, nos planteurs de café et de thé ? Ils pourraient se cotiser pour payer un voyage au Tonkin à M. Cornu, s'il vit encore, ou à son successeur au Muséum. Il pourrait ainsi constater l'existence des gelées au printemps (comme le disait la dite *Revue*, puisqu'elle les datait au mois de mai) et voir si le café sèche ou non ! Mais, il y a beau temps que le café du Tonkin a gagné son procès en France et si le thé si bon de notre colonie n'est pas préféré à l'ignoble thé de Ceylan, sans parfum et au goût âcre, cela tient à la routine et aux habiles procédés de propagande et de réclame des planteurs indiens et des commerçants anglais, qui exploitent le goût bizarre de nos compatriotes. Le gouvernement et nos chambres d'agriculture auraient dû, depuis longtemps déjà, lutter contre cette routine et faire apprécier à leur juste valeur le thé du Tonkin et de l'Annam. Il faut espérer que les Sociétés qui ont créé de belles plantations de théiers dans le Centre-Annam y arriveront.

N.D.L.R. — Il faut croire que, vraiment, le monde a un goût bizarre puisqu'en Europe, personne ne veut des thés indochinois et que 99 consommateurs sur 100 préfèrent les Thés Lipton ou autres, qui sont des mélanges faits avec des crûs divers, de Ceylan, d'Assam ou de Java. Mais commercialement, on ne peut que constater le fait ; et même l'administration ne saurait, à moins de monopole, corriger le goût du public. Il y a, à l'insuccès des thés d'Indochine, deux raisons, dont la première, qui suffisait, est leur quasi inexistence : l'Indochine ne produit qu'une quantité infime de thé. au-delà des besoins des indigènes. Seconde raison : ne se vendent sur les grands marchés que des produits marchands.

Les quelques tonnes de thé mal cultivé, mal récolté, médiocrement préparé, sans homogénéité, irrégulier qu'expédiait Tourane, ne pouvaient guère être admises sur les marchés où l'on traite sur échantillons de grandes quantités. Mais ces quelques tonnes suffisaient aux quelques connaisseurs qui appréciaient ces thés pour des qualités réelles, proclamées même par les rivaux de Java.

Mais aujourd'hui, une compagnie puissante [les Thés de l'Indochine (Sicaf)], après de longues années de patientes études et plusieurs missions en Indochine des plus célèbres experts suisse et hollandais de Java, a entrepris en Annam la culture en grand et la préparation du thé selon les méthodes de Ceylan, d'Assam et de Java ; et comme le climat et le sol se prêtent admirablement à la culture du thé, que l'Annam en est par excellence l'habitat, il y a neuf chances sur dix pour que cette puissante société réussisse brillamment, et d'autres encore. Avant quinze ans d'ici, Tourane exportera, non plus sept ou huit cents tonnes de thé, mais peut-être vingt mille, valant vingt millions de piastres et qui trouveront acheteurs non seulement en France et en Afrique du Nord mais dans bien d'autres pays. Et des dizaines de milliers de paysans annamites et moins auront, grâce au thé, leur riz assuré et un confort et une sécurité inconnus de leurs ancêtres.

Inutile de dire que l'Administration n'est pour rien là-dedans ; il faut pourtant reconnaître que, depuis que l'initiative privée a pris vigoureusement et avec de puissants moyens cette culture en mains, nos Services agricoles et commerciaux s'y sont eux aussi intéressés et se sont assurés, pour la station d'essais de Phutho, les services d'un spécialiste qui, certainement, donnera dans le *Bulletin économique* d'intéressants rapports.

Quant au café, auquel divers augures, non seulement à Paris mais à Hanoï, prédisaient un échec certain, il ne semble pas, à lire les notes qu'a publiées *l'Éveil* sur nos principales plantations, que ces prophéties pessimistes soient près de se réaliser ; et le coq gaulois chante un joyeux kikiriki sur maint domaine, de Sontay à Hatinh.

Thés de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
20 novembre 1925)

Cette société a été constituée le 3 mars 1924. L'exercice à fin décembre, n'ayant comporté que des dépenses de premier établissement, il n'a pas été établi de comptes de profits et pertes.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances (S.I.C.A.F.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS
Siège social : 27, rue Laffitte — PARIS (9^e)
Assemblée générale ordinaire annuelle du 31 juillet 1925
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
18 décembre 1925)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Nous avons constitué, en février 1924, la Société des Thés de l'Indochine, au capital de 10.000.000 de francs avec le concours de la Banque de l'Union parisienne, du Crédit commercial de Malaisie, de MM. Lombard Odier et C°, de MM. Mirabaud et C°, de MM. Tiedeman et Van Kerchem.

L'objet de la Société des Thés de l'Indochine est principalement la culture et la préparation du thé aux environs de Tourane et dans la région de Kontum. [...]

Société des Thés de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 4 août 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui ne comportent pas de compte de profits et pertes, la société n'en étant qu'à son deuxième exercice et celui-ci ayant été presque exclusivement consacré aux plantations.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. René Hachette ¹² en qualité d'administrateur.

Société des thés de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 octobre 1926)

Extrait du rapport à l'assemblée ordinaire du 3 août 1926.

Au cours de l'année 1925, nous avons poursuivi l'exécution de notre programme de plantation de Duc-Phu et nous avons ouvert une nouvelle plantation sur le plateau du Kontoum, près de Plei-Kou ; les terrains que nous possédons à Djiring-Bobla sont toujours tenus en réserve.

¹² René Hachette (1886-1940) : HEC. Dirigeant des sociétés du groupe de la Compagnie de l'Afrique orientale à Djibouti. Commissaire aux comptes, puis administrateur de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales et à l'Union des planteurs de caoutchouc. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne. Voir [encadré](#).

Plantation de Duc-Phu

Cette plantation est située à 80 kilomètres au sud de Tourane (Annam). Altitude moyenne : 50 mètres,

À Duc-Phu, au 31 décembre 1925, 253 hectares ont été mis en état, c'est-à-dire défrichés, nettoyés et piochés à 45 centimètres de profondeur ; 223 hectares sont destinés aux jardin de thé ; sur ces 223 hectares, 218 ont été plantés au cours de l'exercice ; en outre, 30 hectares sont occupés par des pépinières.

Depuis le début de 1926, 7 déclares nouveaux ont été préparés, de sorte que la superficie qui peut être consacrée à la plantation de thé atteint à ce jour 230 hectares. Voire Conseil, désireux de faire porter le principal effort de la société sur les terres rouges du Kontoum, a décidé de limiter à 250 hectares la plantation de Duc-Phu. Dans ces conditions, il ne reste plus qu'une vingtaine d'hectares à défricher pour atteindre l'objectif que nous nous sommes proposés.

Notre programme comporte également la construction, à Duc-Phu, d'une usine moderne pour le traitement des feuilles de thé. La construction pourra être commencée dans un délai très court. En attendant que la plantation soit en état d'alimenter cette usine, nous aurons la possibilité de nous procurer dans la région un tonnage de feuilles suffisant. Ces feuilles, que nous traiterons par les procédés les plus perfectionnés, atteindront une valeur marchande sensiblement supérieure à celle du thé indigène.

La main-d'œuvre a été assez abondante, et le taux moyen des salaires a été de 0,25 piastres indochinoises par jour. Malheureusement, l'état sanitaire n'est pas très satisfaisant, car la région nouvellement ouverte n'est pas encore assainie ; d'autre part, une forte chaleur sévit sur la plantation pendant toute la saison sèche, de février à septembre.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à cet état de choses, il a été ouvert, dès le mois de juillet 1925, une infirmerie, sous la direction d'un infirmier diplômé et sous la surveillance fréquente du médecin chef de l'hôpital de Faifoo.

Plantation de Plei-Ku

Elle est située sur le plateau du Kontoum (Annam). Altitude moyenne : 800 mètres,

Les études faites et l'expérience acquise semblent garantir que nos prévisions seront réalisées ; notre exemple a d'ailleurs été suivi par de nombreux colons.

Le domaine que nous avons demandé au début de l'année dernière et qui porte sur près de 3.000 hectares d'un seul tenant, ne nous ayant pas encore été accordé définitivement, nos travaux n'ont été commencés à Plei-Ku qu'avec l'autorisation expresse de l'administration.

Du mois de mai 1925 au 31 décembre de la même année, 36 hectares ont été défrichés. Pendant les premiers mois de l'exercice en cours, l'installation du personnel étant à peu près terminée, tout l'effort a porté sur le défrichement et, à la date du 1^{er} juillet 1926, la superficie totale prête à être plantée dépassait 190 hectares.

La question de la main-d'œuvre a été résolue d'une façon très satisfaisante. Les coolies libres et sans contrat se recrutent facilement et leurs salaires (environ 0,45 piastres indochinoise par jour), bien qu'un peu supérieurs à ceux pratiqués à Duc-Phu, sont sensiblement moins élevés que ceux qui sont en vigueur en Cochinchine. De nombreux coolies annamites viennent sur le plateau chercher du travail ; nous avons la satisfaction, en leur en procurant, d'améliorer le bien-être d'une importante population indigène.

(2^e exercice)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 février 1927)

Messieurs,

Au cours de l'année 1925, nous avons poursuivi l'exécution de notre programme sur la plantation de Duc-Phu (concession de Ngoc-Giap) et ouvert, une nouvelle plantation sur le plateau du Kontum, près Plei-Ku ; les terrains que nous possédons à Djiring-Bobla sont toujours tenus en réserve.

Plantation de Duc-Phu. — 80 kilomètres Sud de Tourane (Annam).

Altitude moyenne : 50 mètres.

À Duc-Phu, la plus grande partie du défrichement est terminée ; au 31 décembre 1925, 253 hectares ont été mis en état, c'est-à-dire défrichés, nettoyés et piochés à 45 centimètres de profondeur ; 223 hectares sont destinés aux jardins de thé ; sur ces 523 hectares, 218 ont été plantés au cours de l'exercice ; en outre, 30 hectares sont occupés par des pépinières.

Depuis le début de 1926, 7 hectares nouveaux ont été préparés, de sorte que la superficie qui peut être consacrée à la plantation de thé, atteint, à ce jour, 230 hectares. Votre conseil, désireux de faire porter le principal effort de la société sur les terres rouges du Kontum, a décidé de limiter à 250 hectares la plantation de Duc-Phu. Dans ces conditions, il ne reste plus qu'une vingtaine d'hectares à défricher pour atteindre l'objectif proposé.

Le programme comporte également la construction, à Duc-Phu, d'une usine moderne pour le traitement des feuilles de thé : la construction pourra être commencée dans un délai très court. En attendant que la plantation soit en état d'alimenter cette usine, nous aurons la possibilité de nous procurer, dans la région, un tonnage de feuilles suffisant. Les feuilles que nous traiterons par les procédés les plus perfectionnés atteindront une valeur marchande sensiblement supérieure à celle du thé indigène.

La main-d'œuvre a été assez abondante et le taux moyen des salaires a été de 0,25 piastres indochinoises par jour. Malheureusement, l'état sanitaire n'est pas très satisfaisant, car la région, nouvellement ouverte, n'est pas encore assainie ; d'autre part, une forte chaleur sévit sur la plantation pendant toute la saison sèche, de février à septembre.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à cet état de chose, il a été ouvert, dès le mois de juillet 1925, une infirmerie sous la direction d'un infirmier diplômé et sous la surveillance fréquente du médecin-chef de l'hôpital de Faifoo.

Plantation de Plei-Ku. — Plateau du Kontum (Annam). Altitude moyenne : 800 mètres.

Le domaine, que nous avons demandé au début de l'année dernière et qui porte sur près de 3.000 hectares d'un seul tenant, ne nous a pas encore été accordé définitivement. Il faut souhaiter, dans l'intérêt même de la Colonie, qu'une solution de cette question des concessions intervienne à bref délai.

Quoiqu'il en soit, nos travaux n'ont été commencés à Plei-Ku qu'avec l'autorisation expresse de l'Administration. Du mois de mai 1925 au 31 décembre de la même année, 36 hectares ont été défrichés. Pendant les premiers 5 mois de l'exercice en cours, l'installation du personnel étant à peu près terminée, tout l'effort a porté sur le défrichement et, à la date du 1^{er} juillet 1926, la superficie totale prête à être plantée dépassait 190 hectares.

La question de la main-d'œuvre, que nous n'envisagions pas sans quelque préoccupation, a été résolue d'une façon très satisfaisante. Les coolies libres et sans contrat se recrutent facilement et leurs salaires (environ 0,45 piastres indochinoises par jour), bien qu'un peu supérieurs à ceux pratiqués à Duc-Phu, sont sensiblement moins élevés qu'en Cochinchine. De nombreux coolies annamites viennent sur le plateau

chercher du travail ; nous avons la satisfaction, en leur en procurant, d'améliorer le bien-être d'une importante population indigène.

Sur la plantation, il a été construit en 1925 :

3 maisons pour Européens ;

5 maisons pour Javanais ;

38 maisons pour indigènes ;

Divers magasins et hangars ;

Une infirmerie a été commencée en 1926.

La situation sanitaire a été généralement bonne.

Pluviométrie. — L'année a été exceptionnellement sèche : les observations commencées le 10 juin 925 ont donné, jusqu'au 31 décembre, une tombée d'eau totale de 1.391 m/m.

Nos directeurs de plantation et leurs employés, que nous avions choisis en considération de leur longue expérience, ont fait preuve de compétence et de dévouement pendant la période pénible d'installation dans un pays nouveau. La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [SICAF], à laquelle nous avons confié la gérance de nos plantations, nous a rendu les services que nous en attendions.

En ce qui concerne l'approvisionnement en graines, nous nous sommes heurtés à des difficultés sérieuses provenant de conditions climatériques exceptionnelles et de la durée du transport des graines que nous avons importées en Annam. Ces difficultés, inhérentes au rôle de pionnier que nous avons assumé, sont maintenant heureusement surmontées.

Le représentant de la S. I. C. A. F. à Saïgon ainsi que les experts avec lesquels cette société nous a mis en rapport, ont visité nos plantations et en ont rapporté une excellente impression.

1927 : CAPITAL PORTÉ DE 10 À 20 MF

Notre étude financière THÉS DE L'INDOCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

La Société des Thés de l'Indochine a été créée le 3 mars 1924, au capital de 10 millions de francs divisé en 40.000 actions de 20 francs. Elle fut constituée par la Sicaf, qui se fit attribuer une somme de 100.000 francs et 4.000 parts bénéficiaires sur les 24.000 créées pour rémunération de ses apports consistant en démarches, expertises et travaux divers.

Les actions ont droit à un premier dividende non cumulatif de 6 % et les 24.000 parts à 30 % du solde des bénéfices nets.

La Sicaf a procuré à la Société deux terrains en Annam : l'un de 430 ha. à Duc-Phu, à 80 km. au sud de Tourane, et. l'autre de 434 ha. à Djiring-Bobla, dans la région de Dalat, ce dernier terrain ayant été acheté 800 piastres à un colon.

La société n'a rien entrepris à Djiring-Bobla, dont elle ne fera vraisemblablement jamais rien, et elle a commencé par consacrer tout son effort à son terrain de Duc-Phu.

Cette région paraissait bien choisie, car il y existe des jardins de théiers cultivés par les indigènes et l'on pouvait espérer avoir ainsi un complément d'activité pour l'usine le jour où elle serait créée.

Mais, en 1925, M. Lionel-Marie, administrateur délégué de la société, s'aperçut, au cours d'un voyage d'inspection, que le Kontoum serait beaucoup plus favorable au thé que la région de Dalat et il décida de limiter la plantation de Duc-Phu à 250 ha. pour reporter sur le Kontoum l'activité de la société.

Un terrain de 2.810 ha. fut choisi à Plei-Ku et les travaux de défrichement commencèrent dès le mois de mai 1925 avec l'autorisation des autorités. La concession de ce terrain fut obtenue le 13 septembre 1926, sous forme d'un marché de gré à gré avec le résident supérieur d'Annam, pour la somme d'une piastre l'ha. (Si M. Camille Aymard avait appris cela !) Quelle est la situation de ces deux plantations ?

À Buc-Phu, 234 ha. sont plantés en théiers et il existe 30 ha. de pépinières. La plantation ne sera pas étendue et elle ne nécessitera plus désormais que des travaux d'entretien. Les bâtiments et les villages couvrent 4 hectares, les routes et chemins sont terminés, il n'est plus employé que 400 coolies alors qu'il en a fallu jusqu'à 1.600.

À Pleiku, 175 sont déjà plantés et 225 le seront sans doute cette année.

Les indigènes commencent la cueillette dès la troisième année ; aussi une petite récolte va-t-elle pouvoir être faite cette année, surtout à titre d'essai ; elle sera traitée à l'usine provisoire déjà construite sur la plantation et l'on verra alors si l'on obtient un thé supérieur aux âcres thés indigènes. C'est probable, car les indigènes ont des méthodes de préparation extrêmement défectueuse.

Il s'agit aussi de savoir ce que donneront les espèces que l'on a fait venir de Java et de l'Inde Anglaise. A cet égard, nous regrettons que la société n'ait pas essayé des espèces du Tranninh, notamment celle de Phousang, dont la production était jadis réservée à la cour de Pékin.

La culture du théier est aujourd'hui rémunératrice ; si l'on examine les conditions des marchés mondiaux, la société s'est créée à un moment favorable et la situation ne pourra que s'améliorer le jour où l'immense marché russe retrouvera la capacité d'absorption qu'il avait avant la guerre.

D'autre part, l'Indochine produit un thé estimé ; celui d'Annam, notamment, est réputé pour être le plus riche du monde en théine ; cependant, les exportations sont assez inégales. En 1913, elles étaient de 371 tonnes ; en 1915, de 962 ; de 1920 à 1921, elles furent en moyenne de 531 tonnes et en 1925 elles battirent tous les records avec 1.035 tonnes. Ce chiffre sera encore dépassé cette année, puisqu'il a été exporté 860 tonnes de thé pendant les neuf premiers mois de 1926.

Sur quels bénéfices la société peut-elle compter ? Il nous semble qu'elle atteindra aisément un rendement de 2.000 kg à l'hectare. Or le kg de feuille fine d'Annam, qui valait 8 francs il y a 4 ans, en vaut maintenant de 15 à 18. Cela ferait un rapport de 25 à 30.000 francs par ha.

Mais nous estimons qu'actuellement, on ne saurait chiffrer les perspectives d'avenir tant que l'on n'aura pas les premiers résultats.

Nous avons un reproche à faire à la société : le défrichement a commencé à DucPhu en juillet 1924 et, dès le mois de mai suivant, il commençait à Pleiku. N'aurait-on pu entourer de plus de précautions la constitution de la société et M. Lionel-Marie n'aurait-il pu avancer d'un an son voyage ? Au reste, Duc-Phu nous paraît être à une altitude très faible pour le théier (50 mètres), alors que Pleiku est à 800 mètres. Le résultat, c'est que la société a dispersé ses efforts : elle a deux directeurs européens, trois assistants européens et quatre javanais et elle devra construire deux usines. A noter que la préparation du thé est délicate, que d'elle dépend en grande partie la qualité de la feuille et que les installations sont coûteuses. La société vient de porter son capital à 20 millions pour faire face aux travaux qui sont envisagés .

Que vaut l'affaire en Bourse ?

L'action vaut 274 francs, la part 680, ce qui fait 10.960.000 francs pour les actions (nous ne comptons pas l'augmentation de capital) et 16.320.000 francs pour les parts.

L'action, qui se vendait 350 francs en 1924, est tombée à 200 francs en juin 1925 pour approcher de 500 en fin d'année. En 1926, elle varia considérablement : 500 francs en février, 360 en mai, 540 en juillet et en septembre, pour terminer à 265 fin décembre. Au prix actuel, l'action n'est pas chère, évidemment, puisque son nominal

est de 250 francs, mais l'augmentation de capital pèse assez lourdement sur elle et il ne faut pas oublier que nous n'en sommes qu'à la période d'essais.

La part a donné lieu à une spéculation effrénée : de 375 francs en 1924 elle est tombée à 145 en octobre 1925 pour atteindre 915 trois mois après ; elle revint ensuite à 650, puis regrimpé à 1.080 en septembre 1926. Son cours actuel ne s'expliquerait que si le capital devait être porté à 40 millions. De plus, n'oublions pas qu'il existe une association des porteurs de parts, comme dans toutes les affaires de la Sicaf, et qu'ainsi les parts peuvent être rachetées..

Thés de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle*, 12 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui ne comportent pas de compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore sortie de la période de premier établissement.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à M. H. Bourboulon, administrateur démissionnaire, et a élu administrateur la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.).

Société des thés de l'Indochine
(*Le Journal des finances*, 14 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire du 11 courant, tenue sous la présidence de M. Cahen-Fuzier, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes du troisième exercice social, ne comportant que des dépenses de premier établissement.

La nomination, comme administrateur, de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.) a été ratifiée.

Thés indochinois
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1928)

Un rapport de la Société des thés indochinois indique que les efforts ont été concentrés sur les plantations de Duc-Phu et de Plei-Ku, et particulièrement sur cette dernière, les terrains de Djiring-Bohla continuant à demeurer en réserve. Sur la plantation de Duc-Phu, qui comprenait 218 hectares, plantés en théiers et 30 organisés en pépinières, 16 hectares nouveaux ont été plantés. Pour l'année en cours, le programme comporte la transformation en plantation de théiers de 10 hectares de pépinières, ainsi qu'une augmentation de la densité d'ensemble des plantations, ce qui portera à 250 hectares la surface plantée.

L'usine est entrée en fonctions en août 1927.

Un gros effort a été fait également sur la plantation de Plei-Ku, qui comptait à fin 1926, 175 hectares plantés et 316 hectares défrichés, alors qu'il y avait seulement 36 hectares défrichés à fin 1925. Au cours de la présente année, 325 hectares ont été plantés, ce qui porte la superficie totale à 500 hectares. En outre, 130 hectares de forêt ont été défrichés.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
Exercice 1927
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 avril 1928)

La Banque ... a pris, dans l'augmentation de capital de la Société des Thés de Indochine, la part lui revenant.

À l'*Officiel d'Indochine*
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1928)

La Société des Thés de l'Indochine demande l'autorisation de construire une usine hydraulique de 210 kilowatts sur le Song Ba-ky, à Duc-An, à 15 km.de Tamky.

A l'*Officiel d'Indochine*
CONCESSIONS ACCORDÉES
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Un terrain de 265 ha. sis à Ngoc-giap, prov. de Quang-nam (Annam), est concédé gratuitement et définitivement à la Société des Thés de l'Indochine.

Thés de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 2 octobre 1928
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 décembre 1928)

Plantation de Duc-Phu. — Par arrêté du 24 mars 1928, du résident supérieur en Annam, 265 ha. nous ont été octroyés en concession définitive sur les 430 ha. en concession provisoire. Ces 265 ha. correspondent à la superficie que nous avons effectivement mise en valeur. Nous poursuivons peu à peu la régularisation définitive de la superficie restante.

Nous trouvons toujours sur place la main-d'œuvre suffisante et à des conditions qui n'ont pas été modifiées depuis notre précédent rapport. La plantation exige d'ailleurs beaucoup moins de travailleurs maintenant que nous n'avons plus que des travaux d'entretien à effectuer. A la fin de 1927, elle employait en moyenne 200 coolies par jour.

Pendant l'exercice, il a été construit une maison d'assistant et un petit village pour coolies à proximité de l'emplacement de notre usine.

La superficie plantée en théiers a été portée à 260 ha., la densité de nos jardins en arbustes a été renforcée et nous avons poursuivi le remplacement des arbres manquants au moyen des plants élevés en pépinières.

Une extrême sécheresse a sévi dans tout l'Annam au cours de 1927. Nos arbustes ont néanmoins bien résisté, sauf un petit nombre, parmi les plus jeunes et les moins bien venus.

Au début de 1928, nous avons reconstitué de nouvelles pépinières.

L'entretien s'effectue normalement ; notre plantation est située sur un terrain accidenté et dans une région de fortes chutes de pluie ; le lavage et l'entraînement des terres y sont donc à craindre ; aussi a-t-on continué l'entretien des terrasses et l'emploi de légumineuses couvre-sol. La plus grande partie de la plantation est protégée par des arbres d'ombrage. Les théiers les mieux développés, et qui atteignent actuellement près de 2 m. de hauteur, vont subir une première taille.

La petite usine, prête à la fin d'août 1927, a fonctionné pendant environ deux mois, avant la saison des grandes pluies, qui arrête complètement la pousse des jeunes feuilles. En 1927, nous avons fabriqué à façon, 10 tonnes de thé marchand, et commencé à expérimenter les procédés de fabrication les mieux adaptés à notre climat et à la feuille indigène qui nous est livrée. Nous poursuivons des expériences, pendant l'exercice en cours, sur une quantité plus importante, pour disposer lorsque notre plantation entrera en rendement, de procédés appropriés et d'un personnel expérimenté.

Plantation de Plei-Ku. — Par arrêté du 6 juin 1928, il nous a été fait concession définitive de 784 ha. sur les 2.810 ha. en concession provisoire. Ces 784 ha. représentent approximativement la superficie sur laquelle nous avons effectué jardins, pépinières, défrichement supplémentaire, bâtiments, routes.

Notre plantation, déjà reliée par fil avec la côte d'Annam, est desservie depuis peu par un service postal automobile bihebdomadaire qui emprunte en particulier la route de Plei-Ku à Quinhon, qui a été l'objet d'importants travaux d'amélioration ; elle servira au transport de nos produits vers le port d'embarquement de Quinhon.

La main-d'œuvre libre continue à s'offrir en quantité suffisante. Au cours de 1927, nous avons utilisé en moyenne 1.000 coolies par jour. Ce chiffre est réduit maintenant puisqu'il n'y a plus qu'à entretenir les jardins. Le taux des salaires s'est légèrement élevé pendant l'exercice, par suite de la concurrence.

L'état sanitaire a été meilleur que l'an dernier, des visites médicales par un médecin européen y ont contribué.

BILAN DU 31 DÉCEMBRE 1927

ACTIF	
Immobilisations :	
Apports	100.000 00
Frais de constitution et d'augmentation de capital	997.542 74
Premier établissement en Indochine :	
Plantation de Duc-Phu :	
Frais généraux	1 414.813 08
Bâtiments, routes, outillage, etc.	531.329 06
Plantations proprement dites	2.031.332 00
Usine et install. industrielles	54.476 62
Plantations de Plei-Ku :	
Frais généraux	1.276.238 54
Bâtiments, routes, outillage, etc.	999.956 15

Plantations proprement dites	3 918.109 74
Usines et install. industrielles	147.901 66
Domaine de Djiring-Bobla	12.176 55
Frais généraux à Saïgon	358.333 96
Premier établissement en Europe	489.697 62
Réalisable :	
Actionnaires	7.500.000 00
Impôts à récupérer	125.817 31
Débiteurs divers	93.156 02
Stocks	121.338 00
Portefeuille	112.450 00
Caisse et banques :	
Caisse et banques	245.648 21
	<u>21.020 618 79</u>
PASSIF	
Passif non exigible :	
Capital	20.000.000 00
Prime versée par les actionnaires	400.000 00
Passif exigible :	
Créditeurs divers	60.919 57
Divers :	
Intérêts, escomptes et produits divers	559.699 22
	<u>21.020 618 79</u>

La maison d'habitation de notre directeur général a été terminée et plusieurs maisons pour assistants, toutes les maisons pour coolies ont été consolidées et améliorées.

La superficie plantée en théiers a été portée de 175 ha. à 498 ha. plus 22 ha. de pépinières. On a commencé à tailler ceux des théiers plantés en 1926 qui ont atteint le développement voulu.

Nous avons confié à une maison spécialisée des Indes Néerlandaises l'exécution de l'usine d'après les derniers perfectionnements. **Dès maintenant, nous préparons les matériaux ; nous avons installé une petite scierie mécanique et une briqueterie.** Tout nous permet de penser que la culture du thé au Kontum sera un succès, la formation des feuilles s'annonce abondante et de bonne qualité et nous pouvons espérer une récolte appréciable en 1930.

À Duc-Phu, les prévisions demeurent encourageantes. Nous pensons commencer la cueillette des feuilles en 1930.

Rien de nouveau à vous signaler au sujet de notre domaine de Djiring-Bobla ; son bornage a fait apparaître une superficie définitive de 368 hectares.

Nos plantations n'étant pas encore en rendement et notre petite usine ne fonctionnant qu'à titre d'essai, notre bilan ne compte que des dépenses de premier établissement.

Depuis l'origine, les dépenses en Indochine s'élèvent à 969.522 \$ 22 équivalant à 11.234.968 fr. 29 au change de 11 fr. 58. Elles se repartissent ainsi :

Frais généraux en Indochine \$ I.C. 31.185 13 = 358 383 96

Dépenses sur les plantations \$ I.C. 938.337 09 = 10.876 634 33

Ces derniers se décomposent ainsi :

1° Duc-Phu :	
Exercices 1924 à 1926	3.470.933 10
Exercice 1927	1.051.318 59
	4.522.251 69
2° Plei-Ku :	
Exercices 1924 à 1926	3.767.441 95
Exercice 1927	2.574.764 84
	6.312.206 09
4° Djiring Bobla :	
Exercices 1924 à 1926	8.199 15
Exercice 1927	3.977 40
	12.176 55
Total	<u>10.876.634 33</u>

À l'*Officiel d'Indochine*
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

La Sicaf demande concession d'une prise d'eau à Pleipout, sur le Ya-Hungning, pour construire une usine hydroélectrique dont se servira la Société des Thés de l'Indochine.

La culture européenne en Annam
(D'après le rapport annuel des Services agricoles locaux)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mars 1929)

Province de Quang-nam. — Il existe, dans la province, 6 concessionnaires possédant 1.100 hectares. La principale concession, Lionel-Marie et C^{ie} à Duc-thu, se livre surtout à la culture du thé selon les méthodes de Java sur 250 hectares. Le thé cultivé est une variété de thé d'Assam sélectionnée à Java. La plantation, créée en 1924, entre en production, les résultats sont satisfaisants.

Extrait du *Bulletin économique*.

16 juillet 1929
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1929, p. 883)

Il est accordé à M. J. Joubert ¹³, demeurant à Saïgon, l'autorisation d'utiliser à 8 kilomètres du point kilométrique 44 de la route coloniale n° 14, sur le territoire du village de Plei-Dout, les eaux du Ya Rungajing pour les besoins de son usine hydroélectrique.

Il est autorisé à exécuter sa prise d'eau suivant emplacement prévu au plan n° 6 ((échelle 1/1.000^e) annexé au dossier.

Cette autorisation est accordée dans les conditions du décret du 12 mars 1916, sous réserve des droits des tiers, pour une durée de quarante ans à compter de la promulgation du présent arrêté. Il reste bien entendu que cette autorisation est donnée à titre précaire et révocable.

Elle est soumise aux conditions insérées au cahier des charges joint au présent arrêté.

21 décembre 1929
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1929, p. 1635)

L'arrêté n° 2104 du 16 juillet 1929 est et demeure rapporté ¹⁴.

Il est accordé à la Société des Thés de l'Indochine, dont le siège social est à Paris (27, rue Laffitte), l'autorisation d'utiliser à 8 kilomètres du point kilométrique 44 de la route Coloniale n° 14, sur le territoire du village de Plei-Dout, les eaux du Ya-Rungajing pour les besoins de son usine hydro-électrique.

Elle est autorisée à exécuter sa prise d'eau suivant emplacement prévu au plan n° 6 ((échelle 1/1.000^e) annexé au dossier.

Cette autorisation est accordée dans les conditions du décret du 12 mars 1916, sous réserve des droits des tiers pour une durée de quarante ans à compter de la promulgation du présent arrêté. Il reste bien entendu que cette autorisation est donnée à titre précaire et révocable.

Elle est soumise aux conditions insérées au cahier des charges joint au présent arrêté.

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
Année 1930
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la Section de Faifoo
8 Clément, Marie René Bernard Directeur plantation des Thés [de l'Indochine] à Duc-Phu

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Kontum
25 Garravet Jean Joseph Colon [Thés de l'Indochine] Plei-Ku

¹³ Jacques-Robert Joubert (1895-1973) : agent général de la SICAF à Saïgon (1925-1929).

¹⁴ En conséquence du limogeage de Joubert.

Thés de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 avril 1930)

Cette société a été constituée en 1924 au capital de 10 millions de francs porté en 1927 à 20 millions, en 80.000 actions de 250 francs dans le but d'introduire en Indochine la culture scientifique du théier sur d'importantes superficies et de procéder au traitement industriel des feuilles à l'exemple de Ceylan et de Java.

La Sicaf, créatrice de la Société des thés de l'Indochine, lui avait assuré, dès 1924, deux territoires situés en Annam, l'un à Duc-Phu, l'autre à Djiring.

De plus, l'entreprise s'installa en 1925 dans le Kontoum à Pleikou sur un domaine de 2.810 ha. acquis en 1926 au prix de 1 \$ l'hectare. Quant aux terrains de la région de Djiring, la société les a acquis pour la modique somme de 800 \$.

Les travaux de défrichement du domaine de Duc-Phu furent commencés en juillet 1924. En 1928, 200 hectares étaient plantés en théiers.

Pendant les derniers mois de 1928, des pertes assez sensibles de jeunes plants, causées par le typhon et la sécheresse qui l'a suivi, durent être enregistrées.

La petite usine a fabriqué à façon 37 tonnes de thé marchand avec des feuilles provenant des jardins indigènes de la région. Les feuilles que la société récoltera sur son domaine propre se substitueront peu à peu aux feuilles, des indigènes.

Dans la plantation de Pleikou, les pépinières ont été renforcées en particulier avec des graines originaires des Indes Anglaises.

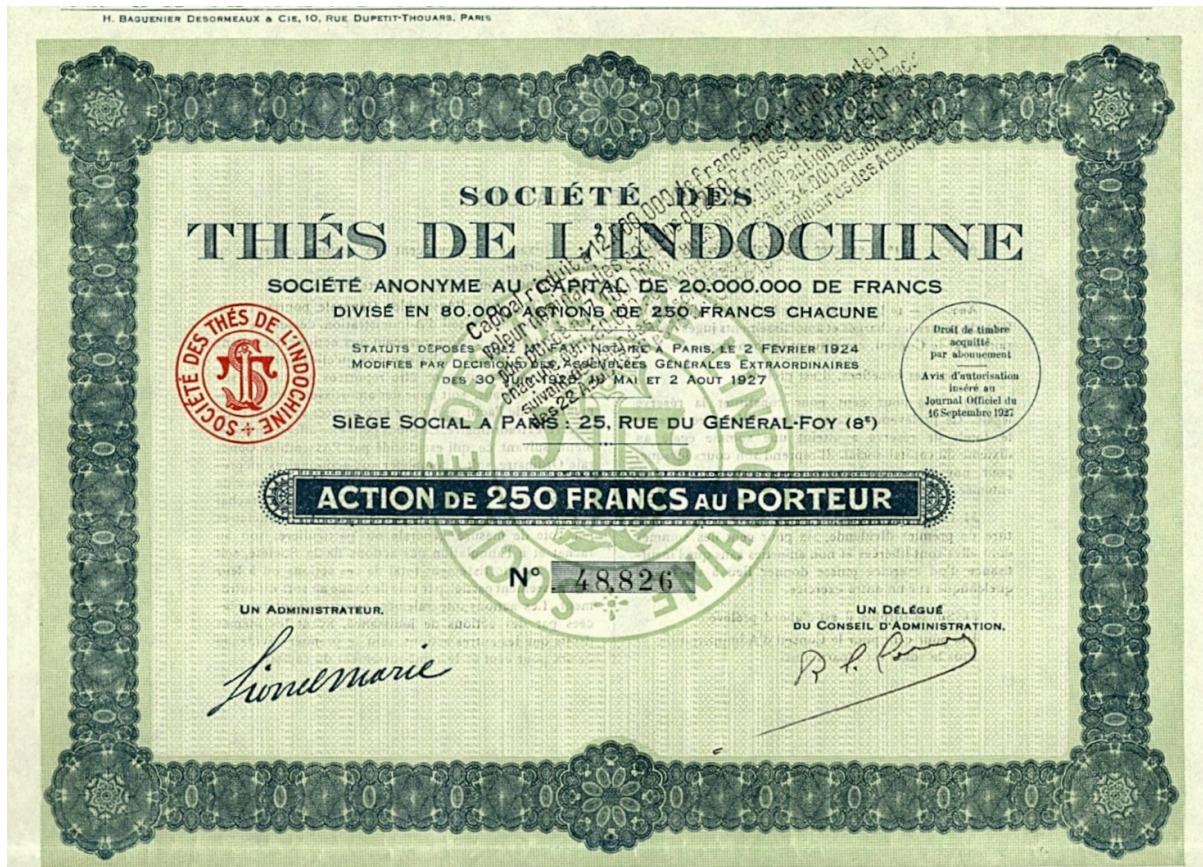
La société espère commencer sa récolte en 1930 sur 300 hectares environ, des 500 actuellement plantés. *La commande de l'usine qui doit traiter cette future production a été passée en septembre 1928 à une entreprise spécialisée des Indes néerlandaises.*

Les installations d'ensemble correspondent à une capacité de production de 500 tonnes environ de thé marchand et les machines spéciales à thé prévues pour les premières années de fonctionnement permettront de produire 250 t.

Tout fait prévoir que les installations seront terminées dans les délais voulus, c'est-à-dire au début de 1930.

Depuis l'origine, les dépenses en Indochine s'élèvent à 1.217.964.887 piastres équivalant à 14.742.267 fr. 29 (à 12 fr. 10).

1930 : COUP D'ACCORDEON
CAPITAL RÉDUIT DE 20 À 12 MF ET REPORTÉ À 17,1 MF



[Coll. Olivier Galand](#)

Action de 1927 avec tampon 1930

SOCIÉTÉ DES
THÈS DE L'INDOCHINE
société anonyme au capital de 20.000.000 de fr.
divisé en 80.000 actions de 250 fr. chacune

Capital réduit à 12.000.000 de fr. par réduction de la valeur nominale des actions de 250 fr. à 150 fr. chacune, puis porté à 17.100.000 en 114.000 actions de 150 fr. chacune, dont 80.000 actions ordinaires et 34.000 actions de priorité suivant décisions des assemblées extraordinaires des actionnaires des 22 août 1930 et 13 octobre 1930

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 2 février 1924 modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires des 30 juin 1925, 10 mai et 2 août 1927

Siège social à Paris : 25, r. du Général-Foy (IX^e) [= Denis frères]

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 16 septembre 1927

ACTIONS DE 250 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Jules Lionel-Marie

Un délégué du conseil d'administration: ?

Impr. H. Baguenier Desormeaux & Cie, 10, r. Dupetit-Thouars, Paris

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Le conseil d'administration des Thés de l'Indochine proposera à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra le 20 juillet, à 11 h. 25, rue du Général-Foy, de réduire le capital de 20 à 12 millions et de l'augmenter ensuite de 12 à 18 millions par création d'actions privilégiées.

Thés de l'Indochine

(*Le Journal des finances*, 12 septembre 1930)

L'assemblée générale extraordinaire du 22 août 1930 a décidé :

1° De ramener à 12 millions de francs le capital actuel de 20 millions, par réduction à 150 francs du nominal actuel de 250 francs des 80.000 actions existantes,

2° De porter le capital ainsi réduit de 12 millions à 17.100.000 francs, par la création de 34.000 actions privilégiées de 150 francs, jouissance 1^{er} septembre 1930, émises à 150 francs, payables à la souscription.

Droit : 17 actions nouvelles pour 40 anciennes.

Les actions nouvelles perdront leur caractère privilégié et seront assimilées aux actions ordinaires lorsque, pendant trois exercices consécutifs, l'ensemble du capital aura reçu un dividende brut de 8 %.

Souscription, sur remise du coupon n° 2 des actions anciennes, ouverte jusqu'au 23 septembre 1930 inclus, à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann ; à l'Union parisienne, 7, rue Chauchat et 16, rue Le Peletier ; chez MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, et à la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [Sicaf], 25, rue du Général-Foy, à Paris.

Thés de l'Indochine.

Augmentation de capital

(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1930)

Émission à 150 fr. de 34.000 act. privilégiées de 150 fr. Jouissance 1^{er} sept. 1030, réservées jusqu'au 23 septembre aux actionn. actuels, à raison de 17 nouv. pour 10 anc., sur remise du coupon n° 2 (au siège, 25, rue du Général-Foy, Paris).

SOCIÉTÉ DES THÉS DE L'INDOCHINE

Société anonyme
au capital de 17.100.000 francs
Siège à Paris : 25, rue du Général-Foy
(*Les Annonces de la Seine*, 10 novembre 1930)

I. — Aux termes d'une délibération en date du 22 août 1930, dont une copie est demeurée annexée au procès-verbal de la délibération authentique ci-après énoncée sous le chiffre II, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Thés de l'Indochine, dont le siège est à Paris, rue du Général-Foy, n° 25, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital, objet de la deuxième résolution ci-après, l'assemblée générale décide que le capital, actuellement de 20.000.000 de francs, divisé en 80.000 actions de 250 francs chacune, est réduit, par suite de dépréciations d'actif à 12.000.000 de francs, au moyen de la diminution proportionnelle de la valeur nominale de toutes les actions qui se trouvera ramenée de 250 francs à 150 francs, le capital social se trouvera ainsi divisé en 80.000 actions de 150 francs chacune, entièrement libérées.

La réduction sera constatée par une estampille apposée sur les titres et tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à l'estampillage dans les délais et conditions qu'il avisera.

Conformément à l'alinéa 10-b, de l'article 15 des statuts, il est stipulé que, malgré cette réduction du capital, le premier intérêt dividende de 6 % auquel ont droit statutairement les actionnaires et le capital à leur rembourser continueront à être calculés sur le capital primitif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le capital réduit à 12.000.000 de francs par la résolution qui précède, sera augmenté de 6.000.000 de francs, et porté à 18.000.000 de francs par l'émission au pair de quarante mille, actions nouvelles de 150 francs chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Ces actions jouiront des mêmes droits et avantages que les actions anciennes sous les seules différences suivantes :

1° Les actions nouvelles auront droit par priorité, aux actions anciennes :

Annuellement à un premier intérêt dividende cumulatif de 8 % de leur capital libéré et non amorti.

En cas de liquidation, au remboursement de leur capital libéré et non amorti.

2° Les actions anciennes auront droit par préférence aux actions nouvelles, sur le solde bénéficiaire revenant exclusivement aux actions, au prélèvement de 2 % de leur nominal nouveau libéré et non amorti.

Toutefois, les droits de priorité en question s'éteindront et les actions nouvelles se trouveront définitivement assimilées de plein droit aux actions anciennes lorsque, pendant trois exercices consécutifs, il aura été distribué aux actions ordinaires, un dividende brut de 8 %. La réalisation de cette condition et les modifications statutaires en découlant seront constatées et publiées par le conseil d'administration auquel tous pouvoirs sont donnés à cet effet.

Sur ces 40.000 actions, 34.000 seront émises immédiatement, jouissance du 1^{er} septembre 1930, les 6.000 actions de supplément seront émises ultérieurement quand le conseil le jugera à propos.

Conformément à l'article 8 alinéa 3 des statuts, les 34.000 actions composant la première tranche seront réservées par préférence aux actionnaires anciens, d'abord à

titre irréductible à raison de 17 actions nouvelles pour 40 anciennes, et ensuite à titre réductible au prorata des titres demandés. Les actions qui pourront rester disponibles après l'exercice de ce double droit de préférence ainsi que les 6.000 actions composant la deuxième tranche, seront laissées à la disposition du conseil d'administration qui en assurera la souscription au mieux des intérêts de la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour fixer les formes et délais, tant de l'exercice du droit, de préférence que de la souscription, les conditions accessoires de l'émission ainsi, que pour procéder à toutes formalités nécessaires pour la réalisation définitive des deux tranches de l'augmentation de capital.

Suivent les modifications aux statuts.

.....
Signé : Faÿ.

Société des thés de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1931)
[Idem Cotonnière des Nouvelles-Hébrides]

Le siège social est transféré du 25, rue du Général-Foy au 49, rue Cambon, à Paris.

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Kontum
17 Garravet Jean-Joseph Assistant culture S. T. I. [Thés de l'Indochine] Pleiku

Société des Thés de l'Indo-Chine
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 7 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde débiteur de 87.305 fr. 80 qui a été reporté à nouveau.

Elle a ratifié la nomination comme administrateur de M. J.-B. de Luppé¹⁵, en remplacement de M. Touron, démissionnaire, et réélu MM. de Decker et J. Lionel-Marie, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil signale que les deux plantations de la Société sont entrées en rendement et que les premiers résultats obtenus, s'ils se ressentent de la crise générale et des bas prix pratiqués sur les marchés des produits coloniaux, n'en sont pas moins satisfaisants, si l'on ne considère que la quantité et la qualité des produits récoltés.

Plantation de Duc-Phu. — Sur les 101 ha. abandonnés en 1929, il a pu être remis en état un peu plus de 4 ha., de sorte qu'à la fin de 1930, la plantation couvrait 163 ha. Les remplacements de théiers ont porté sur 62.000 plants ; les pépinières permettront de disposer en 1931 d'un nombre à peu près égal de jeunes plants de complément. Par une cueillette fine, il a été obtenu 38.774 kilos de feuilles vertes, qui ont donné 9.273 kilos de thé sec, contre 10.000 kilos prévus. En outre, il a été traité à façon, pour le compte de la Société commerciale des Thés de l'Annam*, 243.000 kilos de feuilles

¹⁵ Jean-Bertrand de Luppé : administrateur de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF). On le retrouvera à la Société commerciale des thés indochinois, à la Société agricole du Kontum, puis aux Plantations Indochinoises de Thé.

fraîches provenant des jardins indigènes de la région. Le prix de vente brut du thé de Duc-Phu a été en moyenne de 6 fr. 65 le kilo. En 1931, la récolte prévue est de 25.000 kilos de thé sec et l'usine traitera, en outre, environ 150.000 kilos de feuilles vertes indigènes.

Plantation de Plei-Ku. — Aucune extension n'a été pratiquée durant l'exercice. Il a été récolté 113.086 kilos de feuilles vertes qui ont donné 27.615 kilos de thé sec contre 25.000 prévus. Le prix de vente brut du thé de Plei-Ku a été en moyenne de 7 fr. 90 le kilo. La récolte prévue pour l'exercice en cours est de 100.000 kilos de thé sec. En ce qui concerne la concession de Plei-Ku, un arrêté général, en date du 6 janvier 1931, a prorogé d'une durée de cinq ans le délai de mise en valeur des concessions provisoires en Annam ; ce délai est donc reporté au 1^{er} octobre 1936 pour la superficie du domaine qui reste concédée à titre provisoire, soit 2.026 hectares.

Le rapport expose, par ailleurs, que les planteurs de thé d'Indochine, groupés en association professionnelle, ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur la situation et les besoins réels de leur industrie. Toutefois, ils n'ont pas encore bénéficié des mesures de protection et d'encouragement prises en faveur des producteurs coloniaux de caoutchouc et de café. Par contre, une aide financière, sous forme d'avances consenties par le Gouvernement général de l'Indochine, est envisagée pour l'exercice en cours.

Un actionnaire ayant demandé si l'on pouvait espérer que l'exercice en cours serait bénéficiaire, le président a répondu par la négative et a précisé que la Société ne pouvait, dans l'état actuel des choses, « boucler ses frais » et présenter un léger excédent bénéficiaire qu'à partir d'un prix de vente d'environ 9 francs le kilo pour son thé.

THÉS DE L'INDOCHINE (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 août 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 font apparaître un solde débiteur de 87.305 fr. 80.

Les ventes de thé et produits divers ont atteint 431.718 fr. et les frais généraux 519.024 fr. Les immobilisations se montent à 15.545.559 fr. Pour la première fois, il a été dressé un compte de profits et pertes.

Ce rapport signale l'entrée en rendement des deux plantations et indique que si les résultats se ressentent de la crise générale, ils sont néanmoins satisfaisants.

Plantation de Plei-Ku. — La superficie est de 503 ha dont 5 hectares de pépinières comprenant 600.000 plants. La taille a été faite sur 351 ha, la récolte a été de 113.086 kg de feuilles vertes qui ont donné 27.615 kg de thé sec dont le prix de vente brut moyen a été de 7,90 fr. le kg.

En ce qui concerne les concessions provisoires en Annam, le délai de mise en valeur a été prorogé de cinq ans le 6 janvier 1931, donc reporté au 1^{er} octobre 1936 pour les 2.026 ha restant concédés à titré provisoire.

Plantation de Duc-Phu. — Au 31 décembre 1930, la superficie plantée couvrait 163 ha, environ 4 ha. ayant été remis en état, sur les 101 ha abandonnés en 1927. Il a été remplacé 62.000 plants et il reste en pépinières à peu près ce même nombre. La cueillette faite sur 130 ha a été de 38.774 kg de feuilles vertes qui ont donné 9.273 kg de thé sec dont le prix de vente brut moyen a été de 6,65 fr. le kg.

L'usine a également traité pour le compte de la Sté commerciale des thés de l'Annam 24.300 kg de feuilles fraîches.

On escompte, pour l'exercice 1931, une récolte donnant 25.000 kg de thé sec et que l'usine traitera 150 tonnes de feuilles vertes indigènes.

Les premiers envois de thé en France ont été appréciés. Dans les circonstances actuelles, pour que l'exercice fût bénéficiaire, il faudrait que la société puisse vendre son thé au-dessus de 9 fr. le kg.

SOCIÉTÉ DES THÉS DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 18.000.000 de francs
Siège à Paris : rue Cambon, n° 49
(*Les Annonces de la Seine*, 20 mai 1932)

I. — Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mars 1932, dont un extrait est demeuré annexé à la minute de la délibération authentique ci-après énoncée, le conseil d'administration de la Société des Thés de l'Indochine, usant de la faculté qui lui était conférée par l'article 8 alinéa 1 er des statuts, a décidé notamment :

D'augmenter le capital social de neuf cent mille francs par l'émission de six mille actions de priorité de cent cinquante francs chacune de même nature et ayant les mêmes droits que celles existantes.

Que contrairement à la deuxième résolution votée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 1930 qui a laissé les six mille actions, objet de l'augmentation de capital susénoncée à la disposition du conseil, ces titres seraient offerts par préférence aux actionnaires, savoir :

D'abord à titre irréductible, à raison de une action nouvelle pour dix-neuf anciennes, soit ordinaires, soit privilégiées, les propriétaires de moins de dix-neuf actions pouvant se réunir pour former ce nombre, sans qu'il puisse en résulter de souscription indivise.

Ensuite, à titre réductible, dans la limite des titres disponibles et au prorata du nombre d'actions anciennes possédées.

Que les titres non absorbés par l'exercice de ce double droit de souscription seraient offerts au public.

Que l'émission aurait lieu au pair et le prix de cent cinquante francs par action serait payable intégralement :

À la souscription pour les titres souscrits à titre irréductible.

Et dans un délai maximum de cinq jours, à compter de la publication de l'avis de répartition pour les titres souscrits à titre réductible, étant entendu qu'à défaut du versement intégral du prix de l'émission dans ledit délai, la souscription serait considérée de plein droit comme nulle et non avenue sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure.

II. — Suivant acte reçu par M^e Georges Faÿ, notaire à Paris, le 14 avril 1932, M. Robert de la Londe, secrétaire de société, spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration de la Société des Thés de l'Indochine, aux termes d'une délibération prise en la forme authentique, suivant procès-verbal dressé par ledit M^e Faÿ, le 5 avril 1932, a déclaré :

Que les six mille actions de cent cinquante francs chacune de ladite Société des Thés de l'Indochine représentant l'augmentation de capital de neuf cent mille francs, décidée par la délibération du conseil d'administration du 1^{er} mars 1932, susénoncée, ont été souscrites par trente et une personnes ou sociétés.

Etc.

Signé : Faÿ.

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

Les Thés de l'Indochine, ont en 1931 récolté 46 tonnes de thé à Pleiku contre 27 en 1930 ; le déficit est de 87.305 francs.

THÉS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1932)
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1932)

Les ventes de thé sont ressorties en 1931 à 639.611 fr. au lieu de 431.718 fr. précédemment. Les frais généraux et d'exploitation ayant augmenté de 519.024 fr. à 877.202 fr., l'exercice se solde par une perte de 237.590 fr., qui s'ajoute au déficit reporté de l'exercice antérieur, pour former un total de 323.457 fr.

Société des Thés de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1932)

L'assemblée ordinaire, présidée par M. Cahen-Fuzier, réunie le 8 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1931. Ceux-ci font apparaître une perte [...]. Le solde débiteur total est de 323.457 fr. qui a été reporté à nouveau.

Dans son rapport, le conseil d'administration indique que la superficie plantée n'a pas varié : 163 hectares, 500.000 théiers. Pour permettre une amélioration du rendement, le conseil envisage d'augmenter petit à petit de 3.400 à 6.000 théiers par hectare la densité des jardins. Ce travail est déjà réalisé sur 7 hectares et le travail se poursuit cette année sur une cinquantaine d'hectares.

Les installations de l'usine, ajoute le rapport, ont été améliorées. La production a été de 30.694 kg de feuilles, ce qui a donné 8.103 kg de thé sec. En plus, la société a traité des feuilles provenant d'arbres appartenant à des indigènes de la région, qui ont produit 30.350 kg. de thé.

Le prix de vente brut du thé provenant des plantations de la société a été, malgré la baisse des cours, en moyenne de 9,20 le kg. contre 6,65 en 1930, par suite de la proportion des bonnes qualités qui est passée de 80 à 88 % pour les thés de la plantation, et de 58 à 63 % pour ceux de provenance indigène.

La superficie de la plantation de Pleiku n'a pas varié, et la cueillette a porté sur 351 hectares. Cette exploitation se caractérise par une augmentation du rendement. La récolte a été de 152.183 kg de feuilles vertes qui ont produit 39.052 kg de thé sec, en diminution sensible par suite d'une mauvaise répartition des pluies. Le prix moyen brut de celle plantation a été de 9,95 le kg contre 7,90 en 1930.

Le conseil a cédé le terrain de réserve de Djiring Bobla pour une somme correspondant sensiblement à son prix de revient.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Charles Michel-Cote comme administrateur et a réélu M. Masquelier, administrateur sortant.

LE VOYAGE DE SA MAJESTÉ BAO DAI
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1933)

Kontum, 15 février. — ... D'intéressantes visites ont suivi aux plantations ... de la Société des Thés d'Indochine où M. Van Manen, directeur, conduisit l'Empereur et le

Résident supérieur de bout en bout de l'usine très moderne et sur un emplacement où la cueillette du thé s'effectuait.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

La Biênhôa s'est transportée 51, rue d'Anjou, avec la S. I. C. A. F., dont elle fait partie maintenant ; les Thés de l'Indochine ont fait de même.

Résultats d'exercice
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 octobre 1933)

Société des Thés de l'Indochine. — Perte de 1932 : 257.837 fr. contre 237.590. Compte tenu d'une moins-value de 59.921 fr., la perte totale est de 641.215 fr.

Société des thés de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 décembre 1933)

Tenue sous la présidence de M. Cahen-Fuzier, président du conseil d'administration, l'assemblée ordinaire annuelle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, accusant un solde déficitaire de 257.837 fr. qui a été reporté à nouveau.

M. [Georges] Lenoir et la « Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance » ont été réélus administrateurs.

Les actionnaires se sont réunis ensuite en assemblée extraordinaire, afin de statuer sur la fusion de la société avec la « Société agricole du Kontum », par création d'une société nouvelle.

Ils ont voté, en conséquence, la dissolution anticipée de la société et désigné des liquidateurs.

Les assemblées spéciales des actions ordinaires et privilégiées ont ratifié toutes les résolutions votées, ainsi que l'assemblée générale des porteurs de parts.

Société des thés de l'Indochine
Assemblée ordinaire
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 janvier 1934)

Pour poursuivre l'œuvre entreprise, le conseil a été amené à engager de longues et laborieuses négociations, qui ont abouti à un programme de nature à sauvegarder tous les intérêts en présence

M. Cahen-Fuzier, qui préside l'assemblée, appelle au bureau comme scrutateurs : M. Moral, représentant la Banque de l'union parisienne, et M. Danderieux [Bq de l'Indoch.], représentant le plus grand nombre d'actions.

M. [René] Mingot est désigné comme secrétaire.

M. le président constate, d'après la feuille de présence, que 70.493 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale annuelle conformément à la loi et à nos statuts, pour vous présenter les comptes relatifs à notre neuvièmes exercice clos le 3 décembre 1932.

Plantations de Duc-Phu

La superficie plantée est restée de 163 hectares ; les travaux d'entretien constitués par des sarclages et binages ont été assurés avec régularité ; ils sont conduits de façon à protéger nos jardins de théiers, établis sur des pentes assez fortes, contre l'érosion résultant de pluies parfois très précipitées, comme cela a été le cas en 1932.

Nous avons poursuivi, en 1932, sur 27 hectares, notre programme d'augmentation de la densité en arbustes, de telle sorte que 34 hectares ont maintenant 6.300 pieds à l'hectare au lieu de 3.400 auparavant ; nous désirerions achever ce programme au cours des prochaines années, et, dans ce but, nous venons de créer de nouvelles pépinières.

La cueillette effectuée sur notre plantation a fourni 79.466 kg de feuilles vertes qui ont produit 18.567 kg de thé sec.

Nous avons, en outre, traité 102.296 kg de feuilles provenant d'arbres appartenant à des indigènes de la région, lesquelles ont produit 25.274 kg, de thé sec.

Les chutes de pluie ont été de 4.749 % en 1932, quantité sensiblement supérieure à la moyenne des cinq années qui ont précédé 1922, et qui a été de 3.144 %.

Notre main-d'œuvre a pu être réduite à 230 coolies.

Plantation de Plei-Ku

Nous vous rappelons qu'elle couvre 500 hectares.

Avec le concours de spécialistes de Ceylan et de Java auxquels nous avons, en 1931 et ces derniers mois encore, demandé d'inspecter nos domaines, nous avons continué l'étude des questions techniques que soulève la mise au point de la culture du thé dans une région comme le Kontum, en particulier des problèmes concernant les engrâis, l'ombrage et les coupe-vent.

Par ailleurs, sur le conseil de ces inspecteurs, nous avons décidé de modifier notre système de taille, et de réaliser progressivement une augmentation de la densité de nos jardins en plants. Ces mesures auront une répercussion favorable sur le rendement futur de notre plantation. Au cours des derniers mois, nous avons constitué d'importantes pépinières qui nous procureront le matériel de complantation nécessaire pour cette augmentation de densité.

Nos inspecteurs techniques estiment que le climat du Kontum doit nous permettre d'atteindre des rendements égaux à ceux de Ceylan et sont d'avis que ce climat est favorable à l'obtention d'une très bonne qualité qui ira en s'améliorant au fur et à mesure que nos arbres prendront de l'âge.

La cueillette a porté sur 440 hectares contre 351 en 1931, elle a fourni 282.818 kg de feuilles vertes qui ont produit 71.084 kg de thé sec.

L'effectif moyen de la main-d'œuvre a été d'environ 450 coolies annamites, dont 300 cueilleuses. Le recrutement de cette main-d'œuvre a été aisément fait, aussi bien dans les jardins que dans l'usine, elle s'adapte bien aux travaux que nous lui faisons exécuter.

Les chutes de pluie ont été de 1.893 %, total inférieur à la moyenne de 2.418 % des cinq années qui ont précédé 1932. Par contre, les pluies ont été assez bien réparties.

Nous nous sommes appliqués à comprimer dans toute la mesure possible, tant nos frais généraux que nos frais d'exploitation. Les réductions atteignent, en 1932, 20 % environ sur nos deux plantations par rapport à 1931.

Notre personnel européen a donné l'exemple en acceptant une diminution des avantages qui lui étaient consentis.

Les prix de vente du thé

Au cours de l'exercice sous revue, nos thés ont pu être vendus dans des conditions relativement satisfaisantes, si l'on tient compte de l'état de dépression qui s'est manifesté sur le marché du thé pendant toute l'année 1932 ; sur le marché français, nous nous sommes trouvés très sérieusement concurrencés par les thés de Ceylan et surtout de Java, offerts à des prix extrêmement bas. Ce fléchissement des prix s'est surtout fait sentir sur les qualités inférieures, alors que nos bonnes qualités ont pu sensiblement se maintenir aux prix obtenus au cours de l'année précédente. Pour l'ensemble de notre production, notre prix de vente moyen est en diminution d'environ 10 % par rapport à 1931 alors que les cours moyens du thé de Ceylan sur le marché de Londres ont été en 1932 intérieurs de 27 % à ceux de 1931.

Dans le but d'obtenir un relèvement des prix, les planteurs des principaux pays producteurs de thé ont mis au point, et fait approuver par les gouvernements intéressés, un plan de restriction d'après lequel les producteurs se sont engagés, pour cinq ans, à réduire leur production, de 15 % pour la première année, la réduction des années ultérieures étant fixée chaque année par une commission internationale.

Ce plan, qui vient d'entrer en application, ne peut avoir d'effets appréciables avant quelques mois, mais, déjà, les prix se sont améliorés par rapport aux plus bas cours pratiqués en juillet-septembre 1932.

Nous vous indiquerons que les thés d'Indochine bénéficient sur le marché de la métropole d'un droit de douane de 3 fr. 53 par kg ; avant la guerre, ce droit était de 2 fr. 05 par kg. ; la protection est donc très inférieure à celle d'avant-guerre ; aussi, un relèvement sensible des tarifs douaniers est-il particulièrement souhaitable ; le Parlement français est saisi de la question, et nous espérons qu'une prompte solution interviendra.

Le compte d'exploitation

Nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932. Nous référant aux indications de notre précédent rapport, nous vous signalons que le montant des intérêts auxquels les actions privilégiées pourraient éventuellement avoir droit, s'élève, au 31 décembre 1932, à 1.024 000 francs.

Le compte d'exploitation comprend : au crédit, la valeur des produits obtenus et au débit, la totalité des frais de récolte, de traitement et d'expédition, et, en outre, une quote-part des frais généraux et d'entretien s'élevant au tiers du total des dits frais généraux et d'entretien, le solde, soit les deux tiers, est inscrit dans les dépenses de premier établissement.

Cette répartition correspond sensiblement au rapport entre le rendement par hectare en 1932 et la production probable lorsque vos plantations auront atteint la période de rendement normal.

Un nouveau programme

Les ressources que l'augmentation de capital, autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 22 août 1930, nous avait procurées sont épuisées ; nous vous l'avons déjà signalé lors de votre assemblée du 8 novembre 1932.

(suite)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 janvier 1934)

Au cours des trois dernières années, nous n'avons cessé d'espérer que les affaires de thé en Indochine bénéficiaient de l'encouragement que, sous forme d'aide financière, le Gouvernement général de la Colonie a donné à d'autres cultures tropicales : ce

concours aurait été d'autant plus nécessaire aux jeunes plantations de thé qu'elles arrivent à la période de production au moment d'une dépression sensible du marché du thé, et d'une crise générale. Cette aide financière n'a pu être obtenue malgré les démarches les plus pressantes de nos groupements de producteurs d'Indochine et de la Métropole.

Pour faire vivre nos plantations, il eut fallu obtenir de toute urgence des ressources nouvelles et importantes, ce qui, dans les circonstances actuelles, s'est avéré impossible, au moins dans la forme présente de notre société.

C'est ainsi que nous avons été amenés, pour sauvegarder l'œuvre entreprise par nous en Indochine, à engager de longues et laborieuses négociations qui ont abouti au programme que nous aurons à exposer à votre assemblée extraordinaire et qui, nous le croyons, est de nature à sauvegarder tous les intérêts en présence.

Questions à l'ordre du jour

Vous avez à élire deux administrateurs dont le mandat vient à expiration : MM. [Georges] Lenoir et la S.I.C.A.F. sont rééligibles et se représentent à vos suffrages.

Vous avez à donner à M. [René] Hachette, administrateur démissionnaire au cours de l'exercice 1931 et à la succession de M. Loudon, notre regretté collègue, *quitus* définitif de leur gestion.

Depuis la clôture de l'exercice sous revue, M. Lionel-Marie, pour des raisons de convenance personnelle, nous a donné sa démission d'administrateur. Nous regrettons que prenne fin une collaboration qui durait depuis l'origine de votre société.

Vous avez à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1933 et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

Les opérations que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'autorisation que vous leur aviez donnée conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes.

Nous vous demandons de bien vouloir, pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 1933, renouveler l'autorisation prévue par la loi de 1867 précitée.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

ACTIF	
Immobilisé :	
Frais de constitution	1 00
Frais d'augment. de capital	430.020 10
Premier établissement :	
a) Plantation de Duc-Phu :	
- Terrains	2.043 70
Direction et frais généraux	857.568 70
Bâtiments, routes et pont.	329.525 00
Plantations	816.601 90
Usine et installations industrielles	305.117 40
Plantation de Plei-Ku	

Direction et frais généraux	2.992.078 30
Bâtiments, routes et ponts	1.596.306 30
Plantations	5.519.480 60
Usine et installations industrielles	3.252.550 00
c) Frais généraux à Saïgon	965.621 20
d) Frais généraux en Europe	955.299 81
e) Intérêts et commissions.	163.705 901
Réalisable :	
Impôts à récupérer et divers	348.621 40
Débiteurs et divers	191.720 30
Approvisionnement sur les plantations	273.551 810
Stocks de thé	423.555 90
Portefeuille	9.000 00
Disponible :	
Caisses et banques	111.049 40
Compte de résultats :	
Solde déficitaire des exercices antérieurs : 323.457,18 ; moins-value sur réalisation du stocks de thé 1931 : 59.921 fr. ; ensemble	393.378 10
Solde déficitaire du compte d'exploitat. exer. 1932	257.837 30
	<u>20.235.634 10</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital	18.000.000 00
Primes sur actions	400.000 00
Exigible :	
Créditeurs divers	1.835 634 16
	<u>20.235.634 10</u>

COMPTE D'EXPLOITATION

DÉBIT	
Frais généraux et d'exploitation sur les plantations imputés au compte d'exploitation	1,156.148 20
	<u>1.156.148 20</u>
CRÉDIT	
Récolte de thé et divers	898.310 90
Solde déficitaire	257.837 30
	<u>1.156.148 20</u>

LA DISCUSSION

M. le président. — Vous venez d'entendre la lecture au rapport du conseil d'administration et du rapport de MM. les commissaires aux comptes. Avant de passer au vote des résolutions, je suis à votre disposition, si quelqu'un d'entre vous a des observations à présenter.

Un actionnaire. — Monsieur le président, je vous avais demandé quel était le montant des impôts payés par la société depuis le début ; impôts de toutes natures. Un seul chiffre.

M. le président. — Presque 500.000 francs.

Le même actionnaire. — Ce doit être plus que cela. Impôts dans les colonies : impôts en France.

M. le président. — Tout compris, nous n'arrivons pas à 500.000 francs.

Le même actionnaire. — Je croyais que c'était un chiffre plus important.

M. le président. — Je le croyais aussi. A la suite de notre conversation, j'ai fait faire des recherches et nous arrivons à un total qui n'atteint pas 500.000 francs.

Le même actionnaire. — Je regrette, néanmoins, que le Gouvernement de l'Indochine, dont je reconnais tout de même les difficultés budgétaires, n'ait pas cru devoir prendre les plantations de thé sous sa protection et ait réservé sa protection à d'autres. Cela équivaut à mettre un impôt sur les gens qui sont bruns, et à en exonérer ceux qui sont blonds. C'est tout à fait aussi intelligent.

M. le président. — Ce n'est pas moi qui vous contredirai.

Nous avons fait l'impossible mais nous sommes arrivés à un résultat sur ce point assez mince, malgré des promesses formelles.

Le même actionnaire. — Seulement, avez-vous l'impression que l'État fait tout son devoir en ce qui nous concerne ?

M. le Président. — Vous me demandez de juger une chose bien grave. Je crois qu'il vaut mieux qu'en séance publique, je ne vous donne pas mon sentiment personnel.

Le même actionnaire. — Je vous remercie, Monsieur le président.

Le prix de vente du thé

Un autre actionnaire. — Généralement, vous nous donnez les prix de vente du thé. Cette fois-ci, vous n'avez pas donné ce renseignement dans le rapport.

M. le président. — C'est assez difficile, lorsqu'on songe que la récolte de 1931 est vendue en 1932, que celle de 1932 est vendue en 1933, de sorte que l'on n'a pas pratiquement bénéficié des relèvements des prix du thé dans toute leur ampleur. Et puis, cela dépend aussi des qualités de thé que l'on fait. En effet, le relèvement du prix du thé s'est surtout produit sur des qualités supérieures. Or, il arrive que nous avons fait, par exemple, cette année, un peu plus de qualités inférieures. Tout cela a joué dans des proportions qui ont un peu démenti nos prévisions.

Le premier actionnaire. — En somme, vous avez un prix un peu inférieur cette année ?

M. le président — Dix pour cent. Mais il y a, en ce moment, un relèvement sensible du prix du thé ; pour les qualités supérieures, il va jusqu'à 50 % ; pour les qualités inférieures 17 %, soit une moyenne, si vous voulez, de 30 à 35 %, ce qui est intéressant.

Le vote de la loi de protection

Ajoutez que si la loi de protection est votée — elle est votée par la Chambre, elle le sera, je crois, par le Sénat —, il y aura là des avantages qu'il ne faut pas méconnaître.

Croyez bien que si nous avions eu l'aide sur laquelle nous étions en droit de compter, si nous avions eu le vote du droit de protection à 8 francs, nous serions dans une tout autre situation, et nous aurions pu continuer nos affaires par nos propres moyens.

Le même actionnaire — Croyez-vous sincèrement que ce droit va être voté ?

M. le président. — Il a été voté à la Chambre au mois de juillet ; il doit être présenté au Sénat d'ici quelques jours.

Le même actionnaire. — Il y a donc de grandes chances pour qu'il passe.

M. le président. — Avez-vous encore d'autres observations ? D'ailleurs, je crois que vous désirez passer à l'assemblée générale extraordinaire. Je vous exprimerai alors les idées du conseil et, si vous le permettez, aussi mes idées personnelles.

LES RÉSOLUTIONS [...]

(Toutes ces résolutions sont votées à l'unanimité

Assemblée générale des porteurs de parts bénéficiaires du 20 novembre 1933 DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT

Vous venez d'entendre, messieurs, l'exposé du conseil d'administration de la Société des thés d'Indochine et les propositions qui vous sont faites.

Nous ne pouvons discuter l'urgence qu'il y a pour la société à procéder à une réorganisation, mais nous devons nous préoccuper de savoir si les propositions qui nous sont faites sont, malgré leur apparence minime, de nature équitable.

Si nous examinons la situation faite aux porteurs de parts bénéficiaires par les statuts actuels de la société, nous en arrivons à conclure que nous n'aurions à espérer qu'une rémunération hypothétique dans le cas de la continuation des affaires sociales sous la forme actuelle avec adjonction de capitaux nouveaux.

En effet, nous n'aurions à intervenir dans une liquidation qu'après :

1° Les actionnaires détenteurs des actions de priorité : 6 millions de francs ;

2° Les actionnaires détenteurs des actions ordinaires, venant pour les 20 millions de francs de leur capital original.

Les statuts attribuent 30 % du surplus disponible.

Par ailleurs, il n'est pas besoin d'insister sur ce que seraient, dans les circonstances actuelles, les conditions de liquidation que l'échec du programme proposé rendrait inévitable.

Dans le cas d'une continuation de la société après augmentation nouvelle du capital, hypothèse toute théorique, en tout cas non réaliste, nous n'interviendrions éventuellement à une répartition des bénéfices qu'après les actionnaires ci-dessus visés, qui ne seraient eux-mêmes rémunérés qu'après les actionnaires représentant le nouveau capital investi.

Dans ces conditions et devant les éventualités que nous venons d'examiner, nous sommes amenés à reconnaître que la rémunération forfaitaire qui vous est offerte

constitue une offre de faible importance mais effective et en rapport avec la valeur actuelle de votre titre, et qu'en définitive, il est conforme à votre intérêt d'accepter le programme qui vous est soumis.

Nous de pouvons donc que vous engager à voter les résolutions qui vous sont présentées, en souhaitant que les efforts de la nouvelle société aboutissent et que la culture du thé justifie les espoirs qu'on a mis en elle, mais que la situation économique interdit jusqu'ici de réaliser. [...]

Suite :

1933 : Les [Plantations indochinoises de thé](#) absorbent les Thés de l'Indochine.